

## Compte-Rendu de la CFDT-VNF du CSA L du 26 septembre 2023

Sous la présidence de la directrice.

Pour la **CFDT-VNF** : Laurent WIATT, Patrick THOMAS, Valérie BELS, Frederic MARNAT, Patrice SABLON, Stephane CLAUDE et Pascal DEBRIERE.

À la suite du mécontentement de toutes les OS, la Directrice a accepté de **diffuser les fiches de postes** lors des réorganisations et de discuter sur celle-ci.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du PV du 1<sup>ER</sup> juin 2023  
Approbation du PV du 28 juin 2023*
- 2. Evolution de l'organisation au sein du pôle RH : identification d'une mission conduite du changement (pour avis)*
- 3. Perspectives d'évolution de l'organisation de la filière « gestion domaniale » à la DTNE et centralisation progressive des tâches administratives d'instruction domaniale (pour avis)*
- 4. Proposition de fermeture de la DTNE pendant les périodes de ponts (pour avis)*
- 5. Bilan indemnitaire (pour infos)*
- 6. Point information recrutements et organigrammes (pour infos)*

#### **1. Approbation des PV du 1<sup>er</sup> et 28 juin.**

#### **2. Evolution de l'organisation au sein du pôle RH : Identification d'une mission conduite du changement.**

La Direction Générale de VNF a demandé qu'un poste de « référent du changement » soit créé dans chaque DT. Le but est d'accompagner chaque agent dans les changements et toutes évolutions futures au sein de notre établissement.

Ce poste « référent du changement et chef de l'unité formation » dépendra directement du Secrétariat Général. En compensation, la partie recrutement restera dans le pôle Ressources Humaines.

La **CFDT-VNF** a demandé pourquoi cette mission de référent du changement ne dépendait pas que d'un seul agent comme proposé par VNF siège. La direction nous a expliqué que la chargée de développement des compétences réalise déjà certaines tâches propres à ce poste. Donc les missions seront partagées entre le chef de l'unité formation, de la chargée de développement des compétences et du responsable de la direction de la transformation.

Vote **POUR** des trois OS.

### 3. Perspectives d'évolution de l'organisation de la filière « gestion domaniale » et centralisation progressive des tâches administratives d'instruction domaniale.

Il est proposé l'embauche d'un poste d'instructeur d'autorisations d'occupation du domaine à l'ADVE. Cet ETP sera chargé de toute la partie administrative du domaine de la DT.

- L'établissement des actes de gestion domaniale dans GEDO en s'appuyant sur les données fournies par « les contrôleurs du domaine »
- La qualification des types d'occupation en application du barème.
- La gestion administrative du suivi des actes.

Ce poste permet également la centralisation administrative domaniale, et de soulager dans leurs démarches l'ensemble des acteurs de cette filière dans les UTI.

**La direction-confirme qu'elle de ne supprimera aucun poste domanial actuellement.** Cependant, elle réfléchit à supprimer certaines missions (non établies). Un essai est actuellement en cours à l'UTI CMRE-EN pour simplifier les réponses au DT-DICT (Programme SOGELINK).

Vote POUR de la CFDT-VNF, Vote contre FO et CGT.

Afin d'éviter toutes rumeurs et opinions infondées sur notre vote, **La CFDT-VNF a bien voté POUR la création d'un poste** qui viendra en appui des personnels surchargés.

**La CFDT-VNF n'a absolument pas voté pour la fermeture des agences en UTI et encore moins pour la suppression de postes** comme il a pu l'être formulé par une OS dans une précédente communication !

**La fermeture des agences en UTI et la suppression de postes n'était pas à l'ordre du jour dans ce CSA.**

**La CFDT-VNF** a porté à la direction l'importance des gestionnaires dans les UTI et restera vigilante sur leurs possibles modifications de missions.

Notre priorité numéro 1 est et restera le bien-être de nos agents, la sécurité dans l'emploi, l'évolution positive des carrières et la pérennité à VNF !

### 4. Proposition de fermeture de la DT NE pendant les périodes de ponts.

Ce sujet au sein des membres de **la CFDT-VNF** de la DT NE a soulevé beaucoup d'interrogations, d'où notre déclaration liminaire portant sur ce sujet.

**La direction** nous a présentée différents ponts susceptibles d'être pris en 2024 (2 jours), 2025 (4 jours) et 2026 (3 jours)

D'après la directrice aucune décision n'est prise actuellement. La règle de 50 % de présence en période de congé n'est plus d'actualité. Il est demandé d'assurer une continuité de service.

À la suite de ce CSA, nous restons avec nos interrogations. Quels personnels sont concernés ? (Siège, UTI, Ateliers, équipes IDEE ? ... )

Combien de jours seront vraiment imposés ?

**La CFDT-VNF** a demandé comment seront gérées les astreintes lorsqu'une personne est mise en RTT ou en congé d'office.

**La Direction** n'a pas apporté de réponse.

Après investigations sur ce sujet, **la CFDT-VNF** pense que la direction ne sait absolument pas où elle va. Dans l'immédiat, sans informations complémentaires sur ce sujet, **la CFDT-VNF** ne peut consulter l'intégralité des agents sur leurs volontés n'ayant aucune proposition éclairée de la direction.

*Sujet à suivre au prochain CSA L ...*



#### **6. Point d'information sur les recrutements à la DT NE.**

Le tableau présenté par la SG était intéressant. Il permet une analyses des mouvements au sein de notre établissement et de visualiser l'ensemble des recrutements réalisés à la DTNE sur l'année précédente.

A ce titre, **la CFDT-VNF** a demandé que ce bilan soit présenté chaque début d'année.

Prochain CSA L le 28 novembre 2023

Les élus à CFDT-VNF en CSA L.